ACP DE LA RESIDENCE SUNDAY PLACE DU TOMBERG 5 A 1200 BRUXELLES

RELEVE DES FRAIS "OCCUPANTS" DU 4E TRIMESTRE 2025 1/2

1. PROV. CHAUFFAGE & EAU

GAZ : ACOMPTES		2.211,00	
CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFERIE & DEPANNAGE		0,00	
RELEVE DES COMPTEURS :	EAU CHAUDE	0,00	
	EAU FROIDE	0,00	
EAU : ACOMPTES & DECOMPTE DE REGULARISATION		0,00	
ADOUCISSEUR : ENTRETIEN & DEPANNAGE & SEL (1000 KG)		0,00	
			2.211,00

2. FRAIS GENERAUX

NETTOYAGE DES PARTIES COMMUNES (10+11+12/25) & LOC.CONTAINERS	1.496,79	
ETRENNES VOIRIES, MINUTERIES, PARLOPHONIE, SERRURERIE & DIVERS	20,00	
ENTRETIEN JARDINS & PLANTATIONS	0,00	
LOCATION & ENTRETIEN EXTINCTEURS	0,00	
TRAITEMENT ANTI-RONGEURS	0,00	
DEBOUCHAGE ET CURAGE DES EGOUTS HORIZONTAUX & VERTICALES	286,20	
ELECTRICITE : ACOMPTES & DECOMPTE DE REGULARISATION	507,00	
FRAIS D'ADMINISTRATION	194,47	
ENTRETIEN PORTE DE GARAGE COMMUNE	0,00	
		2.504,46

3. FRAIS ASCENSEUR

CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL (DU 01/01/25 AU 31/12/26) & DEPANNAGE	1.358,89	
CONTRÔLE PERIODIQUE OBLIGATOIRE	0,00	
TRAVAUX : -	0,00	
		1.358,89

4. GERANCE

688,04

5. FRAIS PRIVATIFS

PLAQUETTES NOMINATIVES	APPART. 3D	111,72	
			111,72

TOTAL FRAIS OCCUPANTS	**6.874,11**

ACP DE LA RESIDENCE SUNDAY PLACE DU TOMBERG 5 A 1200 BRUXELLES

RELEVE DES FRAIS "PROPRIETAIRES" DU 4E TRIMESTRE 2025 2/2

		REPORT	**6874,11**
1. FRAIS GENERAUX			
ASSURANCES : PRIME ANNUELLE DU 01/05/25 AU 30/04/26		0,00	
ASSURANCES : PRIME ANNUELLE DU 26/05/25 AU 25/05/26 - RC		0,00	
FRANCHISE SUR SINISTRE & FRAIS DE RECHERCE & SINISTRE NON COUVERT PAR L'ASSURANCE		371,00	
TRAVAUX : -		0,00	
FRAIS BANCAIRES DU COMPTE A VUE		468,20	
FRAIS AG DU 16/09/25 (LOCATION SALLE)		47,50	
			886,70
2. FRAIS ASCENSEUR			
ANALYSE DE RISQUE		0,00	
TRAVAUX : -		0,00	
-		0,00	
			0,00
3. TRAVAUX			
RECHERCHE ORIGINE HUMIDITE AU NIVEAU DE L'APPARTEMENT DU REZ EN FACADE ARRIERE - RAPPORT EN ANNEXE 1 + DEVIS TRAVAUX NECESSAIRES ANNEXE 2		593,60	
			593,60
4. FONDS DE RESERVE			
SUIVANT DECISION DE L'AG DU 16 SEPTEMBRE 2025		5.000,00	
			5.000,00
5. FRAIS PRIVATIFS			
FRAIS DOSSIER NOTAIRE/AGENCE	APPART. 1D	181,50	
FOURNITURE CLES	APPART. 4G	96,80	
QUOTE-PART DANS LE FONDS DE ROULEMENT		0,00	
QUOTE-PART DANS LE FONDS DE ROULEMENT		0,00	
			278,30
TOTAL FRAIS PROPRIETAIRES			**6.758,60**
TOTAL GENERAL			**13.632,71**

ACP DE LA RESIDENCE SUNDAY PLACE DU TOMBERG 5 A 1200 BRUXELLES

REPARTITION DES FRAIS " OCCUPANTS" DU 4E TRIMESTRE 2025

LOTS	PROVISION CHAUFF/EAU	FRAIS GENERAUX QUOT.	FRAIS GENERAUX MONTANTS	FRAIS ASCENSEUR QUOT.	FRAIS ASCENSEUR MONTANTS	GERANCE	FRAIS PRIVATIFS	SOLDES CHAUFF./EAU 2025/26	TOTAUX	PROPRIETAIRES
6G	92,13	33	82,65	33	44,84	52,93	0,00	0,00	**272,54**	SCHMITZ
6D	92,13	31	77,64	33	44,84	52,93	0,00	0,00	**267,53**	DUPERROY
5G	184,25	92	230,41	97	131,81	52,93	0,00	0,00	**599,40**	DE STREEL
5D	184,25	86	215,38	91	123,66	52,93	0,00	0,00	**576,22**	JACUCH
4G	184,25	89	222,90	93	126,38	52,93	0,00	0,00	**586,45**	APTAKER
4D	184,25	89	222,90	93	126,38	52,93	0,00	0,00	**586,45**	VAN PEVENAGE
3G	184,25	92	230,41	97	131,81	52,93	0,00	0,00	**599,40**	VANBAELEN
3D	184,25	84	210,37	91	123,66	52,93	111,72	0,00	**682,93**	SOBRINO
2G	184,25	89	222,90	93	126,38	52,93	0,00	0,00	**586,45**	BLAFFART
2D	184,25	89	222,90	93	126,38	52,93	0,00	0,00	**586,45**	ADAM
1G	184,25	89	222,90	93	126,38	52,93	0,00	0,00	**586,45**	FLORENCE
1D	184,25	89	222,90	93	126,38	52,93	0,00	0,00	**586,45**	COOLS
REZ	184,25	40	100,18	0	0,00	52,93	0,00	0,00	**337,35**	DE STREEL
GAR 12	0,00	2	5,01	0	0,00	0,00	0,00	0,00	**5,01**	PONTHIEU
GARAGES	0,00	4	10,02	0	0,00	0,00	0,00	0,00	**10,02**	PONTHIEU
GARAGE	0,00	2	5,01	0	0,00	0,00	0,00	0,00	**5,01**	DUPERROY
	2.211,00	1.000	2.504,46	1.000	1.358,89	688,04	111,72	0,00	**6.874,11**	

LA VENTILATION DES FRAIS OCCUPANTS EST REALISEE A TITRE INDICATIF ET SOUS RESERVE DE CLAUSE PARTICULIERE DU BAIL ET/OU MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION

ACP DE LA RESIDENCE SUNDAY PLACE DU TOMBERG 5 A 1200 BRUXELLES

REPARTITION DES FRAIS " PROPRIETAIRES" DU 4E TRIMESTRE 2025

LOTS	FRAIS GENERAUX		FRAIS ASCENSEUR		TRAVAUX				FONDS DE RESERVE		FRAIS	TOTAUX	PROPRIETAIRES
	QUOT.	MONTANTS	QUOT.	MONTANTS	QUOT.	MONTANTS	QUOT.	MONTANTS	QUOT.	MONTANTS	PRIVATIFS		
6G	33	29,26	33	0,00	33	19,59	32	0,00	33	165,00	0,00	213,85	SCHMITZ
6D	31	27,49	33	0,00	31	18,40	32	0,00	33	165,00	0,00	210,89	DUPERROY
5G	92	81,58	97	0,00	92	54,61	93	0,00	97	485,00	0,00	621,19	DE STREEL
5D	86	76,26	91	0,00	86	51,05	85	0,00	91	455,00	0,00	582,31	JACUCH
4G	89	78,92	93	0,00	89	52,83	90	0,00	93	465,00	0,00	596,75	APTAKER
4D	89	78,92	93	0,00	89	52,83	90	0,00	93	465,00	96,80	693,55	VAN PEVENAGE
3G	92	81,58	97	0,00	92	54,61	93	0,00	97	485,00	0,00	621,19	VANBAELEN
3D	84	74,48	91	0,00	84	49,86	85	0,00	91	455,00	0,00	579,35	SOBRINO
2G	89	78,92	93	0,00	89	52,83	90	0,00	93	465,00	0,00	596,75	BLAFFART
2D	89	78,92	93	0,00	89	52,83	90	0,00	93	465,00	0,00	596,75	ADAM
1G	89	78,92	93	0,00	89	52,83	90	0,00	93	465,00	181,50	778,25	FLORENCE
1D	89	78,92	93	0,00	89	52,83	90	0,00	93	465,00	0,00	596,75	COOLS
REZ	40	35,47	0	0,00	40	23,74	40	0,00	0	0,00	0,00	59,21	DE STREEL
GAR 12	2	1,77	0	0,00	2	1,19	-		0	0,00	0,00	2,96	PONTHIEU
GARAGES	4	3,55	0	0,00	4	2,37	-		0	0,00	0,00	5,92	PONTHIEU
GARAGE	2	1,77	0	0,00	2	1,19	-		0	0,00	0,00	2,96	DUPERROY
	1.000	886,70	1.000	0,00	1.000	593,60	1.000	0,00	1.000	5.000,00	278,30	6.758,60	

ACP DE LA RESIDENCE SUNDAY PLACE DU TOMBERG 5 A 1200 BRUXELLES

RECAPITULATIF DES FRAIS DU 4E TRIMESTRE 2025 ET RELEVE DE COMPTES ARRETE AU 05/01/26

LOTS	SOLDES AU 26/09/25	4E TRIMESTRE 2025 FRAIS OCCUPANTS	FRAIS PROPRIETAIRES	TOTAL	VERSEMENTS DU 06/10/25 AU 05/01/26	SOLDES AU 05/01/26	PROPRIETAIRES
6G	421,70	272,54	213,85	486,39	0,00	908,09	SCHMITZ
6D	896,23	267,53	210,89	478,42	896,23	478,42	DUPERROY
5G	-618,07	599,40	621,19	1.220,59	0,00	602,52	DE STREEL
5D	1.155,86	576,22	582,31	1.158,52	1.155,86	1.158,53	JACUCH
4G	1.700,06	586,45	596,75	1.183,20	1.700,06	1.183,20	APTAKER
4D	1.533,67	586,45	693,55	1.280,00	1.533,67	1.279,99	VAN PEVENAGE
3G	1.463,66	599,40	621,19	1.220,59	1.463,66	1.220,59	VANBAELEN
3D	1.453,17	682,93	579,35	1.262,27	1.453,17	1.262,27	SOBRINO
	931,87	0,00	0,00	0,00	931,87	0,00	POZZONI - LENOCI
2G	647,13	586,45	596,75	1.183,20	647,13	1.183,20	BLAFFART
2D	841,77	586,45	596,75	1.183,20	841,77	1.183,20	ADAM
1G	939,35	586,45	778,25	1.364,70	939,35	1.364,69	FLORENCE
1D	1.589,61	586,45	596,75	1.183,20	1.589,61	1.183,20	COOLS
REZ	954,86	337,35	59,21	396,57	954,86	396,57	DE STREEL
GAR 12	7,89	5,01	2,96	7,97	7,89	7,96	PONTHIEU
GARAGES	14,26	10,02	5,92	15,94	14,26	15,94	PONTHIEU
GARAGE	7,38	5,01	2,96	7,97	7,38	7,97	DUPERROY
	13.940,41	6.874,11	6.758,60	13.632,71	14.136,77	13.436,34	

ACP DE LA RESIDENCE SUNDAY PLACE DU TOMBERG 5 A 1200 BRUXELLES

(BCE 0842.299.401)

BILAN ARRETE AU 05/01/26

ACTIF		**PASSIF**	
BANQUE :			
COMPTE A VUE	**26.619,11**	FONDS DE ROULEMENT	12.500,00
COMPTE D'EPARGNE	27.287,62	FONDS DE RESERVE :	43.478,65
			5.000,00
DEBITEURS :		**PRIME RENOLUTION**	**3.582,00**
- 4E TRIMESTRE 2025 (RELEVE ARRETE AU 05/01/26)	**13.436,34**	FOURNISSEURS IMPAYES	3.408,98
		ASSURANCES - INDEMNITES (A REMBOURSER)	298,53
		ASSURANCES - INDEMNITES	284,82
DOSSIER COUR ARRIERE	1.210,00	ARRONDISSMENTS CUMULES	0,09
	68.553,07		**68.553,07**

BRUXELLES, LE 14 JANVIER 2026

J. SETOCA
c/o SORIAL SA, SYNDIC
IPI 501922 - 510678
AVENUE GEORGES HENRI 156
1200 BRUXELLES
TEL 02/770.72.51 (3 LIGNES)
sorialsa@skynet.be

ANNEXES : 2

VOTRE SYNDIC VOUS PRESENTE, AINSI QU'A VOS PROCHES,
SES MEILLEURS VŒUX POUR CETTE ANNEE "2026"

VERDETEC
DÉTECTION DE FUITES

Rue de l'Industrie 20 – 1400 NIVELLES
T : 067 87 47 40 ♦ F : 067 87 47 41
E-Mail : info@verdetec.be

RAPPORT DE VISITE

Dossier : KZ014SC	**Date de visite :** 17-11-2025

Demandeur :

ACP SUNDAY
Avenue Georges Henri 156
1200 BRUXELLES

Adresse du risque :

Place du Tomberg 5
1200 BRUXELLES



Personnes présentes

Mr DE STREEL, Propriétaire non occupant de l'appartement au rez gauche de l'immeuble
S. SKRZYPEK, notre technicien

OBJET DE LA MISSION

Inspection et détection de fuites sur les canalisations hydrauliques du bâtiment.

INFORMATIONS DE BASE REÇUES AVANT NOTRE INTERVENTION

Mr DE STREEL *nous indique des traces d'écoulements sur l'angle des murs de deux garages sous son appartement du rez de chaussée.*

Mr DE STREEL *nous indique également des traces d'humidité qui sont apparues sur le bas du mur de la chambre 1 en façade arrière, au-dessus des deux garages.*

Nous ne recevons aucune information précise sur la date d'apparition des dommages et sur leur éventuelle évolution.

DÉGÂTS VISIBLES

Nous constatons effectivement des taches d'humidité aux endroits suivants :

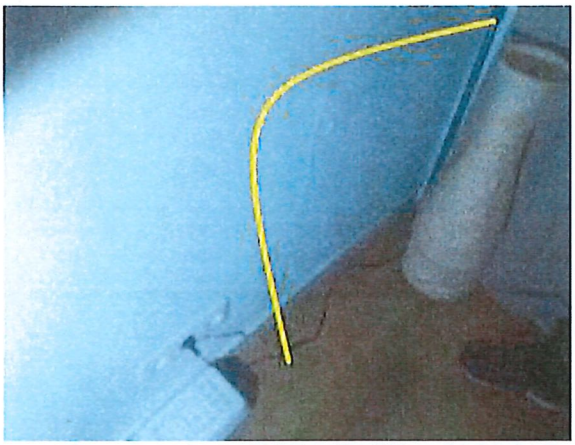

Bas du mur de la chambre 1



Angle plafond et mur garage 1 sous la chambre 1

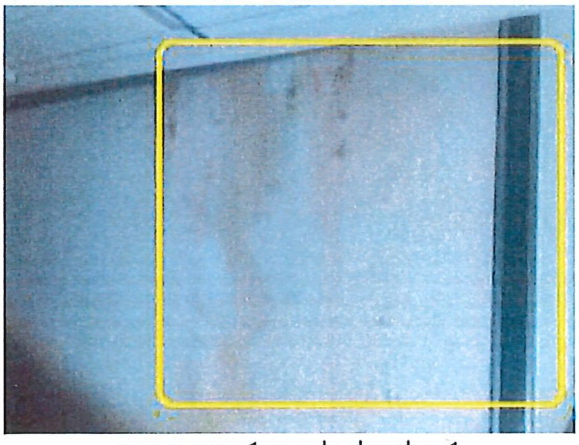

mur garage 1 sous la chambre 1



Angle plafond et mur garage 2 sous la chambre 2

SITUATION

Les plans et schémas sont indicatifs, ils ne reprennent que les éléments utiles à notre recherche et ne sont donc ni complets ni à l'échelle.

Les deux chambres couvrent les deux garages.(mesures identiques)

Le tracé des conduites encastrées de chauffage a été déterminé par thermographie.

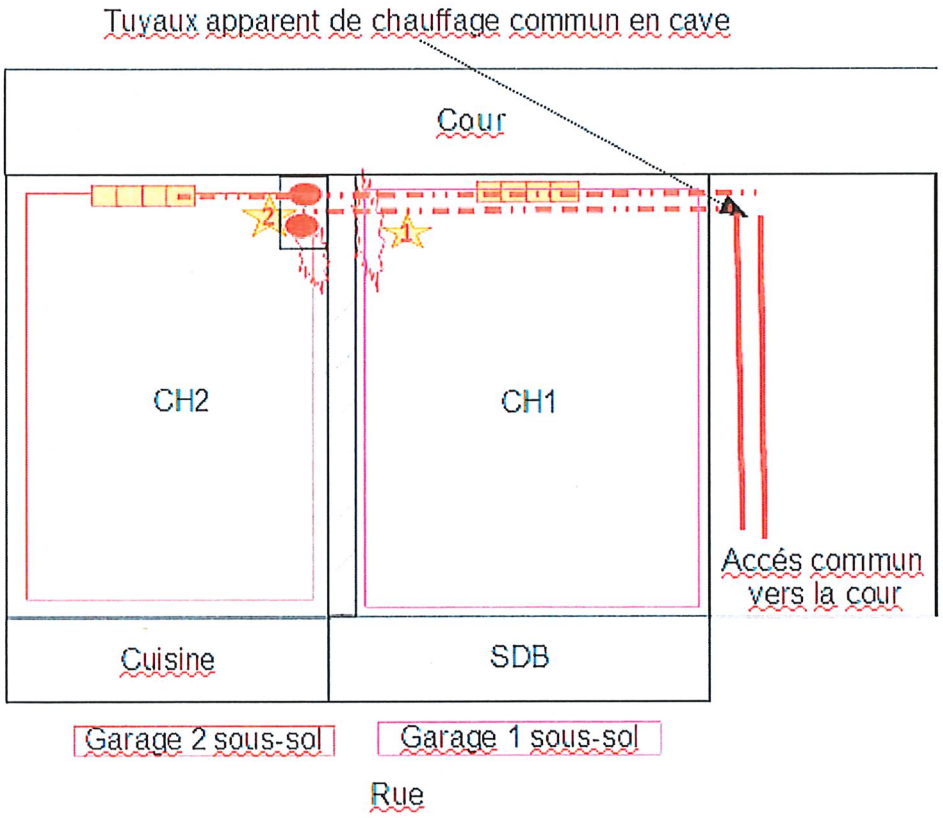

PROCEDURE DE RECHERCHE

HYGROMÉTRIE

L'ensemble des zones litigieuses a fait l'objet de mesures hygrométriques. Les valeurs sont très élevées, sans toutefois atteindre la saturation, autour des dommages constatés.

Les valeurs maximales sont relevées sur le bas de l'angle du mur de la chambre 1 et sur l'angle des plafonds des deux garages.

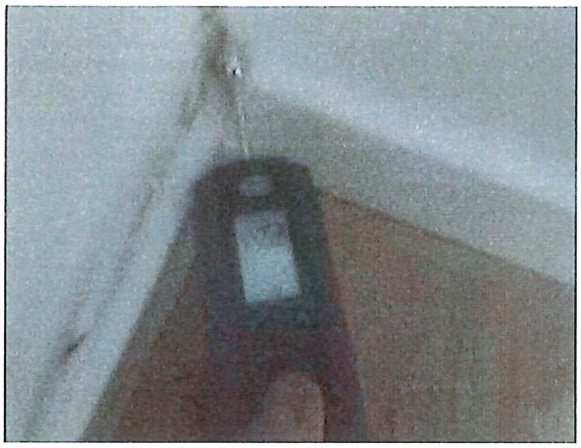

Bas du mur chambre 1



Plafond garage 1/garage2



Plafond garage 2/ garage 1

Les taux d'humidité sont calculés sur une échelle allant de 0 à 200. Il faut donc diviser par 2 les valeurs affichées pour obtenir le taux d'humidité relative réel.

TESTS DE PRESSION

CHAUFFAGE

Nous ne recevons aucune information relative à un éventuel besoin de remplissage régulier de l'installation de chauffage collectif.

EAU SANITAIRE

Après avoir soigneusement fermé les robinets de l'ensemble des équipements, nous procédons au contrôle de pression de l'installation d'eau sanitaire.

Après une attente de 30 minutes, nous ne constatons aucune diminution de pression. Ceci semble permettre d'exclure toute fuite sur les adductions au moment de la visite.

THERMOGRAPHIE

Le chauffage est en fonction au moment de la visite. Nous visualisons les trajets des conduites dans la zone litigieuse.

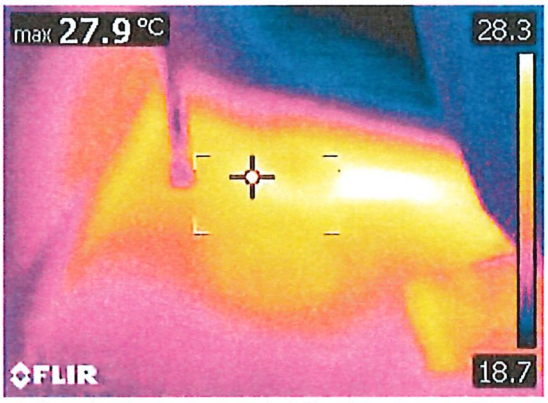

Position #1 – sol de la chambre 1

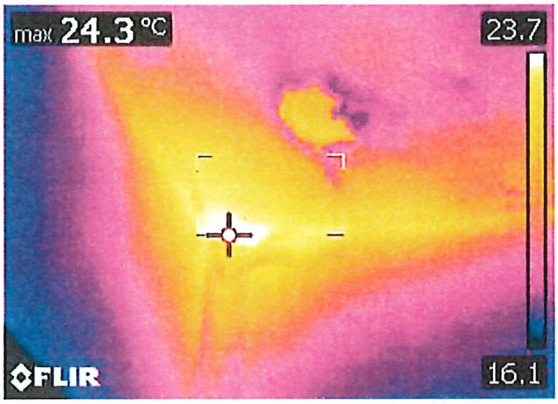

Position #1 – angle plafond garage 1/garage 2

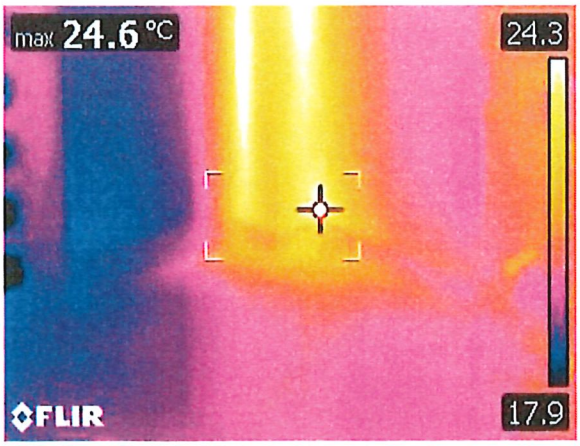

Position #2 caisson où passent les colonnes de chauffage alimentant le reste de l'immeuble

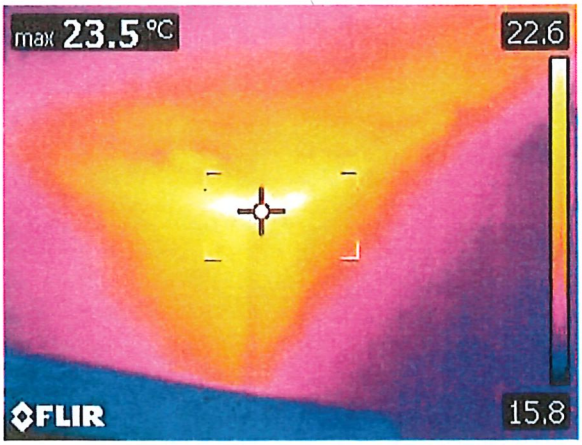

Position #2 - angle plafond garage 2/garage 1

Nous décelons des élargissements de la zone de température élevée aux endroits indiqués sur les photos. Ceci pourrait indiquer la présence d'une (ou plusieurs) fuite(s).

Nous remarquons que les tuyaux de chauffage qui passent dans le sol des deux chambres sont les tuyaux communs qui viennent de la cave et se dirigent dans la GT de la chambre 2.

Mais ce halo autour de la conduite pourrait également être causé par un rapprochement du tuyau vers la surface du sol sondé, qui disperserait plus d'énergie calorifique à cet endroit et élèverait la température de surface relevée sur les thermogrammes. Il convient donc de vérifier cela par d'autres techniques.

Localisation Acoustique

Une fuite est supposée sur une conduite sous pression. Nous pouvons essayer de la localiser par détection acoustique.

La chaudière collective ne peut pas être mise à l'arrêt. L'écoute ne permet donc pas de définir avec certitude une ou plusieurs positions suspectes.

Conclusions

Les techniques mises en oeuvre lors de la visite ont permis d'exclure toute cause liée aux alimentations en eau sanitaire de l'appartement visité.

Les essais réalisés et les constatations faites lors de la visite laissent à penser que les dommages observés auraient été causés par une fuite sur la distribution d'eau de chauffage.

Les équipements indiquent que le défaut se situerait entre les tuyaux passant dans le caisson de la GT de la chambre 2 et le sol de la chambre 1, à côté de l'angle du mur.

Les valeurs hygrométriques et la thermographie nous indiquent que le défaut semble se situer plus dans le sol de la chambre 1.

Les travaux de réparation consisteraient en :

- *Ouverture du caisson dans la chambre 2 pour vérifier si une fuite ne serait pas présente sur les tuyaux passant dans la GT.*
- *Ouverture du sol dans la chambre 1 à l'angle du mur entre les deux pièces*
- *Remplacement / Réparation des conduites ou accessoires déficients*

IMPORTANT

Une fois le défaut mis à jour et réparé, nous conseillons, avant de procéder aux travaux de fermeture, de réaliser un test de pression, ceci afin de confirmer l'absence de tout autre défaut secondaire, indécelable tant que la fuite de débit important est présente.

A titre de bons offices, bien que la chose sorte du cadre normal de nos prestations, nous avons examiné la situation extérieure. Les observations et conseils qui en découlent sont donnés à titre informatif uniquement.

FAÇADE

Nous décelons des ouvertures en divers endroits de la façade (pierres bleues descellées devant les zones litigieuses, qui pourraient favoriser une infiltration d'eau dans la maçonnerie pleine.

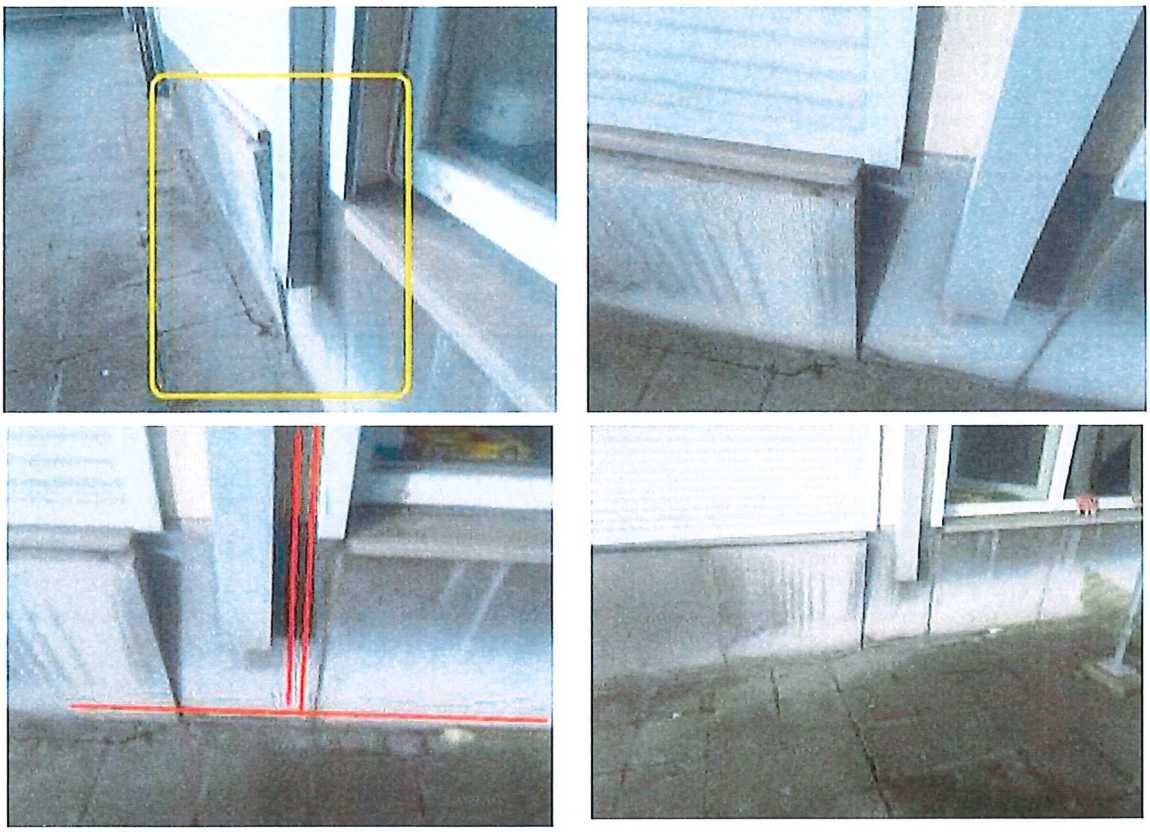

Position des tuyaux dans le deux chambres à l'arrière de la façade arrière

Nous avons mesuré les valeurs hygrométriques du mur à l'arrière de la pierre bleue qui s'est détachée, et celles-ci sont normales. Nous conseillons de faire améliorer la situation en façade arrière.

Nous joignons à ce rapport la note de frais et honoraires relative à notre prestation.

Fait à Nivelles, le 20 novembre 2025



Philippe BRACQUEZ
Directeur technique

Suite à notre intervention de détection de fuite d'eau, des informations personnelles et des clichés de situation sont conservés dans notre base de données.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous confirmons que ces données ne seront, en aucun cas, transmises à des tiers autres que ceux concernés par le présent rapport

A tout moment, vous pouvez, sur simple demande à notre adresse mail info@verdetec.be, procéder à toute modification ou suppression de ces données.

sorialsa@skynet.be

De: sorialsa@skynet.be
Envoyé: vendredi 12 décembre 2025 12:36
À: 'Simon Gabay'; sorialsa@skynet.be
Objet: RE: REBETON SA / Notre offre 790 - Place Tomberg 5 à 1200 Bruxelles - dépose et repose d'une dalle de soubassement
Pièces jointes: SUNDAY DEVIS REBETON.pdf

Bonjour Monsieur,

Concerne : ACP de la Résidence SUNDAY, placement du TOMBERG 5 à 1200 Bruxelles (soubassement façade arrière).

Nous vous prions de trouver, en annexe, votre devis référencié C.2025-790 signé pour accord suivant un montant de 3233 € TVA comprise de 6 %.

Pourrions-nous vous demander de réaliser ce chantier avant les congés de fin d'année, d'avance nous vous en remercions (reportage photo avant, pendant et après exécution des travaux).

Veuillez nous confirmer bonne réception de notre présente commande svp.

A vous lire et bien à vous.

Mr J. SETOCA - Directeur
c/o SORIAL SA, Syndic
Avenue Georges Henri 156
1200 BRUXELLES
TEL 02 770 72 51 (3 LIGNES)
TVA : BE406.512.350
IPI 510678
RPM BRUXELLES
RC PRO

Cet email et le ou les fichier(s) attaché(s) sont strictement confidentiels et adressés exclusivement au destinataire mentionné dans l'adresse électronique reprise en tête du message. Si vous avez reçu cet email par erreur, nous vous remercions d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de procéder à la destruction du message. Ce message reprend en effet des informations confidentielles et nous attirons votre attention sur le fait qu'il est strictement interdit de copier, transférer ou entamer une quelconque action sur base des informations confidentielles en votre possession.

De : Simon Gabay <noreply_rebeton@vertuoza.com>
Envoyé : jeudi 20 novembre 2025 16:32
À : sorialsa <sorialsa@skynet.be>
Objet : REBETON SA / Notre offre 790 - Place Tomberg 5 à 1200 Bruxelles - dépose et repose d'une dalle de soubassement

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, notre offre 790 pour les travaux suivants : Place Tomberg 5 à 1200 Bruxelles - dépose et repose d'une dalle de soubassement .
Vous trouverez également en annexe un document complémentaire à notre offre.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour de plus amples informations.

En cas de commande, merci de nous retourner notre offre dûment complétée, datée et signée pour accord, ainsi que compléter le formulaire à remplir en cas de commande que vous trouverez dans le document annexe.

Meilleures salutations,

Simon Gabay

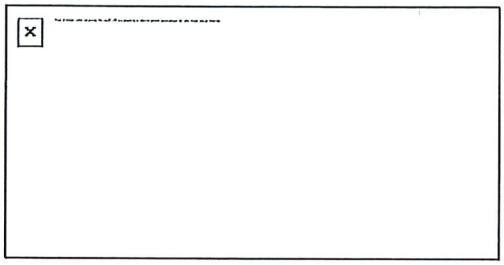

REBETON
DEPUIS 1959

DEVIS

N° C.2025-790
Date : 20 novembre 2025
Gestionnaire : Simon Gabay

Sorial
Avenue Georges Henri 156
1200 Bruxelles

Concerne : Place Tomberg 5 à 1200 Bruxelles - dépose et repose d'une dalle de soubassement

Madame, Monsieur,

Faisant suite à votre demande de prix pour laquelle nous vous remercions, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre offre établie sur base des informations transmises par mail pour l'exécution des travaux repris sous rubrique.

	DESCRIPTION	TM	QTE	U	PU (€)	PT (€)
1	Installation et repli de chantier, placement des protections et sécurisations		1,000	Forfait	250,00 €	250,00 €
2	Frais de réservation, de dossier et taxes communales – Sommes à justifier Remarques : - Les démarches administratives liées aux réservations du stationnement et aux autorisations d'occuper la voirie sont effectuées par nos soins. - Les frais de réservations, de dossier et les taxes communales s'y rapportant seront facturés séparément au client sur base des documents qui nous seront transmis ultérieurement. - Les frais de stationnement aux bornes en voirie seront facturés au prix de 21,00€/jour.	SAJ	0,000	Jour(s)	21,00 €	0,00 €
3	Dépose et repose d'une dalle de soubassement en pierre bleue (cf. photo en annexe). Ce poste comprend également le rejointoiement de la dalle après sa repose.		1,000	Forfait	2.800,00 €	2.800,00 €

Conditions de paiement
Echéance du paiement : Paiement comptant
ING : BE39 3100 4156 7519
Belfius : BE17 0682 5134 5821
BNP Paribas Fortis : BE49 2100 5620 3771

Sous-Total N°1 HT	3.050,00 €
TOTAL HTVA (HORS OPTIONS)	3.050,00 €
TVA 6,0%	183,00 €
TOTAL TVAC (HORS OPTIONS)	3.233,00 €

REBETON
DEPUIS 1959

Pour le client

Date et signature
La signature du bon de commande implique l'acceptation, sans restriction, des conditions générales en annexe.

SORIAL S.A.
Avenue Georges Henri 156
1200 BRUXELLES
TEL 02/770 72.51 - FAX 02/770.65.57
sorialsa@skynet.be

Bruxelles, le 12/12/2025
Bon accord, le devis
de 3233 € TVAC de 6%

REBETON
DEPUIS 1959

CONDITIONS PARTICULIÈRES

VALIDITE DE L'OFFRE : 30 jours calendrier à dater de son émission.

PRIX

- Les prix fixés ne couvrent que les fournitures et travaux tels que repris dans l'offre, à l'exclusion de tous les accessoires ou prestations autres que celles qui s'y trouvent expressément mentionnés. Les fournitures et travaux supplémentaires éventuels sont facturés suivant les conditions convenues au moment de leur réalisation.
  Sauf stipulation contraire, tous les frais de recherche et d'analyse liés à l'enlèvement et à l'évacuation d'amiante éventuellement présente ne sont pas compris dans le prix.
- Les prix fixés s'entendent hors TVA.
  - 6 % pour des immeubles destinés à l'habitation privée, ou mixte, ayant plus de 10 ans d'occupation
  - 21 % pour des immeubles destinés à l'habitation privée, ou mixte, ayant moins de 10 ans d'occupation ou pour des immeubles destinés à une occupation professionnelle qu'ils aient plus ou moins de 10 ans d'âge
  - TVA Autoliquidation (TVA CC) pour des travaux pour des sociétés assujetties à la TVA qui utilisent l'immeuble dans le cadre de leur activité économique
- Les offres sont faites sur base des prix, des charges sociales et des salaires en vigueur à la date de la rédaction de l'offre de prix. Toute fluctuation sera sujette à révision sur base de la formule suivante :

$$p = P*[0,4*(s/S)+0,4*(i/I)+0,2]$$

p = montant de l'offre réactualisée à la date de la facturation
P = montant de l'offre à la date de l'offre
s = indice des salaires à la date de la facturation
S = indice des salaires à la date de l'offre
i = indice des prix des matériaux à la date de facturation
I = indice des prix des matériaux à la date de l'offre

FACTURATION

30 % à la commande et sur base de la facture qui vous sera adressée par nos soins
70 % en cours des travaux, par états d'avancements.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Au grand comptant net – voir article 5 de nos conditions générales.

A VOTRE CHARGE : Voir nos conditions générales jointes.

DELAI ET DUREE : A convenir.

